



## licenciement sans motif valable d'un cdi

Par **noreht**, le **15/12/2010 à 18:05**

Bonjour. Un ami est salarié dans un camping en cdi à mi temps depuis 2 ans 1/2. On lui annonce qu'il est licencié pour être remplacé par le fils du patron de 18 ans. Mon ami a 53 ans. Le patron désire un accord à l'amiable! Que doit réclamer mon ami au maximum. Son salaire 1300€ nets par moi. Doit-il accepter cet accord ou aller aux Prud'hommes? Merci

Par **Laure11**, le **15/12/2010 à 19:07**

Bonjour,

[citation] *Son salaire 1300€ nets par moi* [/citation]

Pour un salarié à mi-temps dans un camping ???

Comment lui a t'on annoncé qu'il était licencié ?

[citation] *Le patron désire un accord à l'amiable* [/citation]

Vous m'étonnez !!! .....

Par **noreht**, le **15/12/2010 à 19:23**

Bonjour! On lui a fait signer son renouvellement de son contrat de cdd en cdi fin septembre. Ensuite il a pris ses vacances de 2 mois 1/2 ( il avait des récupérations) et à son retour le patron le lui a annoncé verbalement.

Par **noreht**, le **15/12/2010 à 19:25**

En ce qui concerne son salaire, il faisait beaucoup d'heures supplémentaires

Par **Laure11**, le **15/12/2010 à 20:16**

Le patron a tout faux !!!

Il faut qu'il refuse absolument ce que lui propose son patron.

A t'il un contrat de travail ?

Est-il bien déclaré ?